

# Les infos

Vendredi 28 mars 2008



## L'ANNÉE DE TROP ?

En posant le passage de 40 à 41 annuités validées comme un acquis, François Fillon a peut-être, involontairement, créé les conditions pour reconstituer un front syndical uni sur la question des retraites. L'épisode de 2003 n'a certes pas été oublié, mais il nous enseigne justement que la division syndicale a été le fait générateur de la conclusion de l'histoire : la loi Fillon. Depuis, la gestion des seniors et les départs anticipés pour cause de pénibilité du travail ont fait long feu, contreparties supposées de l'allongement de la durée et de la diminution des droits. L'ennui, avec le MEDEF, c'est qu'il en veut toujours plus. Non content de se débarrasser des seniors sur le dos du chômage, il demande aujourd'hui le passage de 60 à 62 et même 63 ans de l'âge de départ à la retraite. Tout autant qu'il refuse de contribuer à trouver de nouvelles ressources, écrasé qu'il est par « les charges », comme en attestent les profits 2007 du CAC 40 certainement... Mais depuis 2003, l'eau a coulé sous les ponts, et les nouvelles règles ont commencé à être appliquées. Autrement dit, elles sont entrées dans la vie, et c'est aussi l'heure des comptes : fermeture des départs anticipés, baisse du taux de remplacement pour ceux qui partent à la retraite notamment. Quand la moyenne du salaire des 25 « meilleures années », qui remplace la moyenne des 10 meilleures, elle n'est plus un concept mais une formule arithmétique. C'est beaucoup plus « vivant » ! Reste que la CGT ne croit pas que la question puisse se régler au mieux des intérêts des salariés et des

retraités sans qu'ils entrent dans l'action pour faire pression. La première étape est la manifestation du 29 mars, organisée avec la FSU.

## REGRETS !

La formule fleurit l'épithète... Organisée en « grandes pompes », la séance de signature de l'accord formalisant le départ des salariés de SGAM de la mutuelle du « groupe » Société Générale se tient le 31 mars, en présence du PDG Alain Clot, de la RH, Valérie Dechamps, et même le cabinet conseil ORPERE, et bien sûr des 2 signataires, le SNB et la CFTC. Les mêmes se félicitaient il y a peu de la création du site internet de la mutuelle du « groupe » SG, il était temps, car le 1<sup>er</sup> avril, ce ne sera plus une mutuelle du groupe. La CGT ne sera pas là pour partager « les regrets » que tous auraient de quitter la mutuelle SG, aux dires de l'organisatrice de la réunion, Brigitte Louzon. L'épilogue de cette affaire relève d'une logique que nous combattons, la main basse sur la protection complémentaire santé par l'assurance et la fin de la solidarité, et nous refusons que ce soit une épithète.

## AUGMENTATION DE CAPITAL

L'augmentation réservée aux salariés a été décidée par le conseil d'administration du 21 mars, sans nouveauté par rapport aux précédentes... elle ne changera rien à la donne. Même entièrement souscrite, son nominal ne modifiera pas la part des salariés dans le capital, passé de 7 à 6%. Sans doute une raison d'autres décisions relatives aux attributions d'actions gratuites et d'options. Il faudra nécessairement investir dans le fonds E pour bénéficier de l'augmentation de l'abondement. Reste que le cours d'achat fixé à 53,67€, et la période, du 15 avril au 6 mai, laisse de la place à l'incertitude actuelle sur les marchés. Le conseil avait pris plus de précautions pour garantir la souscription à 180% de la précédente!



CGT Société Générale - SPB Société Générale  
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68  
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net  
Internet : [www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/](http://www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/)  
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT